AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-3-81666886

N° 186 04 MARS 1981

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

NOTE N° 3

ABONNEMENTS

La suspension des abonnements non revouvelés en 1981 devant intervenir en mars, nous invitons les abonnés qui ne l'auraient pas encore fait à souscrire leur abonnement au titre de 1981 dans les prochains jours. Le montant de cet abonnment est porté à 70 F à établir par chèque postal (de préférence) à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes D.D.A. du Rhône, Compte n° 9431 17 A Lyon.

REPONDEURS TELEPHONIQUES

Notre réseau de répondeurs téléphoniques permet à nos abonnés comme aux personnes qui en auraient connaissance d'être rapidement au courant de l'évolution des principaux ennemis des cultures dans la région et le cas échéant, des traitements à effectuer d'urgence. Ce système ne peut se substituer au BULLETIN TECHNIQUE par lequel nous sommes en mesure de traiter d'un plus grand nombre d'ennemis des cultures et de préciser de façon mieux localisée les dates d'application des traitements ainsi que la gamme des pesticides utilisables.

Répondeur central de Lyon : (7) 860.17.74

Message de deux minutes en moyenne, pour l'ensemble de la région. Deux fois par semaine : enregistrements en principe le mardi après-midi et le vendredi après-midi de mars à septembre, à intervalles plus longs d'octobre à février.
Peut être consulté 24 heures/24 pendant toute l'année.

Répondeur Ardèche-Drôme de Valence : (75) 43.34.36

Même durée d'enregistrement et sensiblement même fréquence que celui de Lyon.
Reste également branché toute l'année en permanence.

Répondeur Savoie de Chambery : (79) 85.07.09 (et zones voisines de l'Ain et de l'Isère)

Messages de 1mn 30 à 2 mn enregistré le vendredi après-midi de février à octobre et branché en permanence pendant cette période.
En outre nous participons à l'élaboration ou au contenu des messages des répondeurs suivants :

Répondeur agro-météo de l'Isère à St Martin d'Heres (météorologie Nationale) : (76) 42.64.01

Flashes "Protection des Végétaux" de 15 à 25 secondes enregistrés au début de 140 messages agro-météo quotidiens environ par an (chaque message est diffusé dans 3, 4 ou 5 messages quotidiens successifs).

Répondeur agro-météo de la Loire à Bouthéon (Météorologie Nationale) : (77) 55.32.39

Messages "Protection des Végétaux" de 30 à 45 secondes enregistrés au cours de 150 messages agro-météo quotidiens environ par an (chaque message est diffusé dans 3, 4, 5 ou 7 messages quotidiens successifs)

Répondeur du S.U.A.D. de Hte Savoie à Annecy : (50) 67.34.11

Message "Protection des Végétaux" de 45 secondes en moyenne enregistré au cours des messages d'information agricole de la Chambre d'Agriculture, de mars à octobre. Messages communiqués chaque vendredi, audibles en permanence pendant toute cette période de l'année.

Enfin des messages spécialisés "Tavelures" sont enregistrés chaque jour pendant la période des contaminations primaires (mars à juin au maximum) sur le répondeur P.V. - S.U.A.D. de Valence : (75) 42.58.96
Ce répondeur couvre la zone fruitière de Roussillon et Beaurepaire au nord à Pierrelatte

P394

au sud et précise pour 15 postes d'observation de cette zone les probabilités jour par jour des contaminations sur pommier et poirier.

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'HIVER - (Esca, Excoriose, Acariose, Erinose, Cochenilles)

Les conseils diffusés par notre bulletin n° 184 du 29 janvier restent valables tant que la végétation reste en sommeil.

CLOQUE DU PECHER - Les conseils du bulletins n° 185 du 6 février dernier restent valables.

MONILIOSE des Arbres Fruitiers à Noyaux :

Les conseils du bulletin n° 185 restent valables. Précisons que les traitements primordiaux se situent :

- sur abricotier et pêcher : au débourrement et à l'apparition du sommet des pétales (stades D)
- sur cerisier : aux stades D et G (chute des pétales)

Enfin nous vous demandons de noter que les produits suivants sont également homologués contre ces maladies : IPRODIONE (Rovral), TRIFORINE (Saprol - Funginex).

PSYLLE DU POIRIER : Dans de nombreuses régions les traitements n'ont pu être réalisés, nous rappelons qu'ils doivent être effectués après une période de 2 jours consécutifs de beau temps avec une température supérieure à 10° et le plus tôt possible, les pontes sont déjà importantes.

FEU BACTERIEN

Depuis 2 ans, des prospections en Vergers de poiriers sont réalisées dans la circonscription. Plus de 1 100 hectares ont été contrôlés à chaque opération et aucune trace de feu bactérien n'a été décelée.

Il importe cependant de rester très vigilant car, la maladie peut très bien être introduite en région RHONE-ALPES, en particulier à l'occasion des "échanges" entre pépiniéristes ou d'importations de plants contaminables, malgré les précautions qui sont prises actuellement.

Tout symptôme douteux de dépérissement, dès le printemps, sur Poirier, Pommier, Cognassier, Aubépine, Cotoneaster, Pyracantha, Sorbier et stansvaesia, est à signaler immédiatement au Service de la Protection des Végétaux.

GRANDES CULTURES

GROS CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA :

En raison du retard à la fois de la culture et de l'évolution de l'insecte, aucune intervention ne s'impose dans l'immédiat.

GROSSE ALTISE DU COLZA :

L'application du traitement en cas de dépassement du seuil de nocivité de l'insecte (cf. bulletin n° 185) reste possible.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription : "Rhône-Alpes"
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes : Le Directeur-Gérant : J. THIAULT
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD